

Panasonic

GUIDE DES AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2026 (MAISON & APPARTEMENT)

(ÉDITION MARS 2026)



heating & cooling solutions



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



Maison Individuelle & Appartement

 Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)	Les critères techniques d'éligibilité des travaux (3)		Plafonds des dépenses éligibles à MaPrimeRénov' € (HT) (2)	 TVA (a) €
	Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE (Qualipac, Qualibat, Qualifelec).	Les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales présentés ci-après correspondent principalement aux exigences de MaPrimeRénov'. Certaines exigences peuvent varier pour obtenir une TVA à taux réduit, un éco-prêt à taux zéro ou des aides des fournisseurs d'énergie.		Pour tous les ménages
Pompe à chaleur Air / Air	Les PAC air/air ne sont pas éligibles à MaPrimeRénov' mais peuvent obtenir d'autres aides telles que l'Eco-PTZ ou une aide des fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie si elles ont un SCOP (4) > à 3,9.		-	20%
Pompe à chaleur Air / Eau	s > à 126% (pour PAC basse température) / s > à 111% (pour PAC moyenne et haute température). Les PAC doivent intégrer une régulation performante (classe IV au moins selon la classification européenne)		12 000 €	5,50%
Chauffe-eau Thermodynamique	wh > à 95% (profil M) / wh > à 100% (profil L) / wh > à 110% (profil XL). Pour obtenir une aide liée au dispositif des CEE, le COP doit être supérieur à 2,5 pour une installation sur air extrait et 2,4 dans les autres cas.		3 500 €	5,50%
Frais d'audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	Cf. NOTE A		800 €	10%
Dépose cuve à fioul	Cf. NOTE A		4 000 €	5,50%
Taux d'écrêtement (en % de la dépense éligible)				
	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	
Cumul MaPrimeRénov' + CEE	90%	75%	60%	
Cumul MaPrimeRénov' + CEE + aides locales + autres aides	100%			

Rénovation d'ampleur de maisons et d'appartements individuels (f)				
(projet de rénovation faisant l'objet d'une demande d'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné, le projet de travaux doit permettre un gain d'au moins 2 classes énergétiques sur le diagnostic de performance énergétique du logement (ex : de F à D)			5,50%	
Gains de 2 classes	Cf. NOTE B: La rénovation en deux étapes	30 000 €	5,50%	
Gains de 3 classes ou plus	Cf. NOTE B: La rénovation en deux étapes	40 000 €	5,50%	
Taux d'écrêtement (en % de la dépense éligible)				
	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
Cumul MaPrimeRénov' + CEE	NON	NON	NON	NON
Cumul MaPrimeRénov' + autres aides (collectivités locales, caisses de retraite, etc.)	OUI (Cf. page 3)	OUI (Cf. page 3)	OUI (Cf. page 3)	OUI (Cf. page 3)

* Obligation de recourir à Mon Accompagnateur Rénov', un interlocuteur de confiance vous accompagnant à partir de l'élaboration du projet jusqu'à la fin des travaux. Cet accompagnement obligatoire concerne les propriétaires sollicitant MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur.

* 5,5 % en travaux induits.

** Elle est accessible quelle que soit l'étiquette énergétique du logement et quels que soient les revenus du ménage.

Pour quel logement?

- Un logement en France métropolitaine occupé à titre de résidence principale (occupé au moins 8 mois par an) pendant une durée d'au moins 3 ans à compter de la date de demande du solde de la prime.
- Un logement construit depuis au moins 15 ans, peu importe son étiquette énergétique. Les

propriétaires bailleurs doivent s'engager sur l'honneur à louer leur bien en tant que résidence principale sur une durée d'au moins 6 ans et dans un délai d'un an suivant la demande de la prime. Si un propriétaire cesse de louer le logement avant cette durée de 6 ans, il devra rembourser une partie de l'aide perçue (1 / 6 de l'aide perçue pour chaque année non louée).

Cumul des aides avec MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur - Concernant les dossiers MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, il est aussi

possible de faire des rénovations en 2 étapes sur une durée de 5 ans (se référer à la partie "MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur" page 25 du guide : Les aides financières en 2026 édition février 2026 ;

- MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur n'est pas cumulable avec les aides des fournisseurs d'énergie (CEE) ;
- MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur est cumulable avec les aides des collectivités locales et des caisses de retraite.

(1) Règle d'écrêtement pour MaPrimeRénov' - Le montant cumulé de MaPrimeRénov', des aides des fournisseurs d'énergie et des aides versées par la Commission de régulation de l'énergie en Outre-mer ne peut pas dépasser 100% de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes, 90 % pour les ménages aux revenus modestes, 80% pour les ménages aux revenus intermédiaires et 50% pour les ménages aux revenus supérieurs ; - Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et de toutes les aides publiques et

privées perçues ne peut pas dépasser 100 % de la dépense éligible après remise, ristourne ou rabais des entreprises.

(2) La dépense éligible correspond au coût du matériel, pose comprise. Le montant ne tient pas compte des remises, ristournes ou rabais proposés par les entreprises.

(3) Des critères de performances complémentaires pour les aides des fournisseurs

Les dispositifs d'aides présentés ci-dessus s'appliquent à la maison individuelle et sont cumulables

(a) - TVA - En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevés depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation, d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien est généralement de 10%. Cependant, pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5%.

(b) - L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Mon Eco-prêt à taux zéro Prime Rénov'

Cet éco-prêt permet de financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique éligibles à MaPrimeRénov'. Le montant d'un éco-PTZ Prime Rénov' peut atteindre jusqu'à 50000 €* afin de financer le reste à charge d'un ménage, après prise en compte du montant de l'aide MaPrimeRénov'. La durée de remboursement de ce prêt peut aller jusqu'à 20 ans*. Il s'adresse aux logements occupés à titre de résidence principale. Ce nouvel éco-prêt à taux zéro simplifie la démarche du demandeur auprès de sa banque. En effet, vous pourrez demander un éco-prêt à taux zéro Prime Rénov' auprès de votre banque sur la base de la notification d'accord de MaPrimeRénov' transmise par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). La banque analysera alors simplement votre capacité

de remboursement pour vous accorder cet éco-PTZ. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous rapprocher de votre établissement de crédit..

(c) - MaPrimeRénov', une aide unique avec trois parcours, s'adapte aux besoins des ménages (situation financière, projet de travaux, caractéristiques du logement) et permet de financer : 1 - une rénovation par geste; 2 - une rénovation d'ampleur; 3 - une rénovation en copropriété.

- 1 - **MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste** : pour installer en priorité un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarboné, c'est-à-dire fonctionnant avec une énergie moins polluante, et plus économe.

- 2 - **MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur** : pour une rénovation ambitieuse qui permet un gain de 2 classes énergétiques au minimum.

- 3 - **MaPrimeRénov' Copropriété** : pour la rénovation des parties communes en copropriété. En cas de difficultés avec les démarches numériques ou administratives, les agents France services peuvent assister les usagers dans leurs demandes d'aide.

MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste
Dans un objectif de décarbonation du parc de logements, MaPrimeRénov' finance avec un forfait certains gestes d'isolation thermique ou l'installation d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarboné. La réalisation d'un geste de ventilation est possible mais elle est conditionnée à la réalisation de travaux d'isolation thermique. Cette aide est accessible à tous les propriétaires (occupants et

bailleurs) avec des revenus très modestes, modestes et intermédiaires. Le montant du forfait varie en fonction de la catégorie de revenus.

MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur

MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur vise à encourager les ménages à entreprendre des rénovations ambitieuses en finançant une part importante des travaux. Elle est accessible quelle que soit l'étiquette énergétique du logement et quels que soient les revenus du ménage.

La rénovation en deux étapes Dans un délai de 5 ans, il est possible de compléter son premier dossier avec des travaux supplémentaires pour les logements initialement classés G, F ou E : - La classe C doit être au minimum atteinte après la seconde étape pour les logements initialement classés F et G ; - La classe B doit être au minimum atteinte après la seconde étape pour les logements initialement classés E.

Dans ces conditions, il est possible de réaliser un gain d'une seule classe lors de cette deuxième étape, et de bénéficier en conséquence d'un nouveau taux de prise en charge et d'un nouveau plafond de travaux subventionnables, correspondant au gain de classes total. Les dépenses correspondant à la première étape sont prises en compte pour cette deuxième étape dans le calcul du plafond et de l'écrêtement. Dans le cas d'une deuxième étape de rénovation, le montant de la nouvelle aide sera recalculé selon le nouveau taux de prise en charge des travaux et le nouveau plafond de dépenses éligibles. Le nouveau plafond de dépenses éligibles sera alors le plafond cumulé des gains de classe, auquel sont soustraites les dépenses prises en compte dans le premier

dossier. À noter, la bonification « sortie de passoire énergétique » ne s'applique pas en deuxième étape ; si la deuxième étape est faite après 5 ans, alors il faudra atteindre au minimum un gain de 2 classes.

MaPrimeRénov' Copropriété






Cette aide est réservée aux travaux effectués sur les parties communes de copropriétés et sur les parties privatives déclarés d'intérêt collectif. Ces travaux sont votés lors des assemblées générales de copropriétés.* Cette prime est demandée par le syndicat de copropriété au titre du syndicat des copropriétaires. La subvention est versée directement au syndicat de copropriétaires puis répartie selon la règle des tantièmes. L'aide dépend du coût des travaux, de la situation de la copropriété et du nombre de logements.





L'aide MaPrimeRénov' Copropriété finance de 30 % à 45 % du montant des travaux selon l'ambition de rénovation énergétique (plafonné à un montant de travaux de 25 000 € par logement). L'assistance à maîtrise d'ouvrage est obligatoire. Elle est financée en partie par l'Anah (50% du prix de la prestation avec un plafond de 600€ HT par logement pour une copropriété de plus de 20 logements, un plafond de 1000€ HT par logement pour une copropriété de moins de 20 logements et un plancher de 3000€). Pour être éligible, la copropriété doit : - avoir au moins 75% des lots (65% pour les copropriétés de 20 lots ou moins) ou à défaut des tantièmes dédiés à l'usage d'habitation principale ; - réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 % (excepté en Outre-mer, se référer au guide spécialisé pour débloquer un premier palier de subvention, et un

gain énergétique d'au moins 50% pour débloquer un deuxième palier) ; - être immatriculée et à jour annuellement au registre national des copropriétés. L'attribution de l'aide MaPrimeRénov' Copropriété est subordonnée à la production d'une évaluation énergétique.

(d) - Prime Coup de Pouce - Tous les ménages peuvent bénéficier d'aides «coup de pouce». Ces aides sont bonifiées pour les ménages aux revenus modestes et très modestes. Elles concernent les travaux suivants :

- le remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autres qu'à condensation) par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné, raccordement à un réseau de chaleur) ;
- le remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage à bois possédant le label Flamme verte ou des performances équivalentes ;
- le remplacement dans les bâtiments collectifs, d'un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation ;
- l'achat et la mise en place d'un système de régulation par programmation horaire pièce par pièce sur une installation de chauffage individuel ;
- la rénovation d'ampleur d'une maison individuelle ou d'un appartement pour les bénéficiaires non éligibles aux aides de l'Anah (propriétaires de résidence secondaire, bailleurs sociaux) ;

Aides gouvernementales					Autres aides			Fiche CEE
 Eco-Prêt Taux Zéro (b)	 MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète			 Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Prime CEE (e) (Non cumulable avec la Prime Coup de Pouce)				
Pour tous les ménages	Pour les ménages aux revenus très modestes (BLEU)	Pour les ménages aux revenus modestes (JAUNE)	Pour les ménages aux revenus intermédiaires (VIOLET)	Pour les ménages aux revenus supérieurs (ROSE)	Pour les ménages aux revenus modestes ou très modestes (BLEU; JAUNE)	Pour les autres ménages (VIOLET; ROSE)	Pour tous les ménages	Pour tous les ménages
✓	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	✓	BAR-TH-129
✓	5 000 €	4 000 €	3 000 €	non éligible	Éligible remplacement d'une chaudière existante (charbon, fioul ou gaz)	Éligible remplacement d'une chaudière existante (charbon, fioul ou gaz)	✓	BAR-TH-171
✓	1 200 €	800 €	400 €	non éligible	non éligible	non éligible	✓	BAR-TH-148
✗	500 €	400 €	300 €	non éligible	non éligible	non éligible	✗	✗
✗	1 200 €	800 €	400 €	non éligible	non éligible	non éligible	✗	✗

 MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète			 Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Prime CEE (e) (Non cumulable avec la Prime Coup de Pouce)	Fiche CEE				
Voir les conditions de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (**)								
✓	80%	60%	45%	10%	éligible (voir les annexes A des fiches BAR-TH-174 et BAR-TH-175)	éligible (voir les annexes A des fiches BAR-TH-174 et BAR-TH-175)	✓	BAR-TH-174 & BAR-TH-175
-	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	non éligible	✗	✗
-	100%	90%	80%	50%	non éligible	non éligible	✗	✗

d'énergie: Des critères de performances complémentaires peuvent être exigés pour bénéficier d'aides des fournisseurs d'énergie. Les critères sont détaillés dans des fiches disponibles en ligne (fiches du secteur résidentiel) sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire: <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie>.

Des exigences spécifiques pour les travaux financés par un éco-prêt à taux zéro: Les critères de performance des matériaux et équipements éligibles sont spécifiques. Vous pouvez les consulter sur: <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
(4) SCOP: coefficient de performance saisonnier

- la rénovation globale performante des bâtiments résidentiels collectifs pour les propriétaires de bâtiments résidentiels collectifs

(e) - CEE: Le montant de l'aide est calculé en fonction des économies d'énergie réalisées grâce à la solution. En fonction de l'obligé sélectionné, celui-ci peut vous proposer une aide complémentaire. Non cumulable avec la Prime Coup de Pouce.

(f) - MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur

MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur est une aide de l'État qui permet de financer des rénovations énergétiques d'ampleur. Elle est accessible à toutes et tous, quels que soit l'étiquette énergétique du logement et les revenus du ménage.
MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur finance jusqu'à 90 % du montant des travaux. Une avance pouvant couvrir jusqu'à 70 % du montant de la prime est possible pour les ménages modestes et très modestes.

Qu'est-ce qu'une rénovation d'ampleur ?

Recommandée pour les logements ayant une consommation énergétique importante, une rénovation d'ampleur consiste à réaliser plusieurs travaux complémentaires (isolation, chauffage, ventilation...) pour gagner en confort de vie et faire des économies d'énergie importantes au quotidien.

Un accompagnement sur mesure

Tout au long de votre projet, vous bénéficiez d'un suivi par Mon Accompagnateur Rénov'. Cet interlocuteur de confiance vous apporte un accompagnement :

- technique : conseil pour les travaux, réalisation de l'audit énergétique, etc.
- financier : plan de financement, aide pour comprendre les devis, etc.
- administratif et social : identification des besoins du logement et de la personne, assistance dans les démarches administratives, etc.

A noter : MaPrimeRénov' Parcours accompagné permet également de financer des travaux pour gagner en confort d'été. Il existe deux catégories : les brasseurs d'air fixes et les protections solaires de parois vitrées.

Note A

La réalisation d'un audit énergétique, en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire (défini à l'article L. 134-4-1 du code de la construction et de l'habitation) ouvre droit aux aides. L'audit énergétique doit comprendre:

- un recueil d'informations ;
- une synthèse des données recueillies ;
- une modélisation du bâtiment ;
- une liste de préconisations visant à améliorer la performance et la gestion des équipements ;
- des recommandations visant à inciter les occupants à développer des comportements sobres énergétiquement ;
- des propositions de travaux, qui comprennent deux scénarios de travaux améliorant la performance énergétique :
 - Un scénario en plusieurs étapes permettant :
 - à la première étape de réaliser un gain d'au moins deux classes et au minimum d'atteindre la classe E ;

- à l'étape finale prévoit d'atteindre au moins la classe B ; Pour les bâtiments de classe de performance F ou G avant travaux, le parcours de travaux comporte une étape intermédiaire permettant d'atteindre au moins la classe C.
- Un scénario permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation en quatre étapes au maximum ;
- un rapport de synthèse.

La dépose de la cuve à fioul

Les cuves à fioul, réservoirs à fioul ou stockages à fioul éligibles peuvent être soit non enterrés en plein air, soit au rez-de-chaussée ou en sous-sol d'un bâtiment, soit enterrés.
L'entreprise qui intervient pour le retrait de la cuve à fioul doit d'abord la vidanger, la dégazer et la nettoyer.

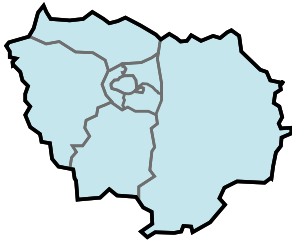
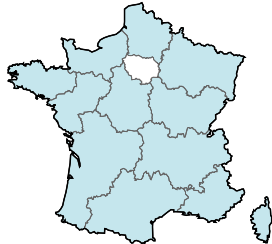
Elle doit également fournir à l'utilisateur un certificat garantissant la bonne exécution de ces opérations d'inertage.

Note B - La rénovation en deux étapes

GAIN DE CLASSE EN 1 ^{re} ÉTAPE	1 ^{re} ÉTAPE		ATTEINTE MINIMALE EN 2 ^{de} ÉTAPE			
GAIN DE 2 CLASSES	G	→	E	→	C	Gain de 2 classes minimum en 2 ^{de} étape
	F	→	D	→	C	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	E	→	C	→	B	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
GAIN DE 3 CLASSES OU PLUS	G	→	D	→	C	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	F	→	C	→	B	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	E	→	B	→	A	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape

Vérifier son éligibilité

Récapitulatif des plafonds de ressources selon le type de foyer, le nombre de personnes et la région

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	 PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1 ^{ER} JANVIER 2026				 PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS AU 1 ^{ER} JANVIER 2026			
	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
	1	24 031 €	29 253 €	40 851 €	supérieur à 40 851 €	17 363 €	22 259 €	31 185 €
2	35 270 €	42 933 €	60 051 €	supérieur à 60 051 €	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	42 357 €	51 564 €	71 846 €	supérieur à 71 846 €	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	49 455 €	60 208 €	84 562 €	supérieur à 84 562 €	35 676 €	45 234 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	56 580 €	68 877 €	96 817 €	supérieur à 96 817 €	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €	+ 12 257 €	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Zoom sur les performances énergétiques / saisonnières des pompes à chaleur Panasonic exigées pour les aides à la rénovation d'une maison ou d'un appartement dans le cadre de fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie (CEE)

Les fiches d'opérations standardisées d'économie d'énergie connues sous le nom de certificat d'économie d'énergie (CEE) sont élaborées par la Direction générale de l'énergie et du climat, l'ADEME et l'Association Technique et Environnement (ATEE) en concertation avec l'ensemble des professionnels des secteurs concernés puis publiées par arrêté ministériel, au Journal Officiel après consultation du Conseil supérieur de l'énergie. Ces fiches définissent les exigences requises pour la délivrance de certificats et les montants forfaitaires d'économies d'énergie associés, exprimés en kWh cumac.

Vous trouverez dans la suite de ce document les fiches applicables avec les exigences aux pompe à chaleur de type air/air, air/eau et chauffe-eau thermodynamique ainsi que la liste des produits Panasonic associée avec l'ensemble des performances requises pour l'éligibilité du système.

Opération n° BAR-TH-171 Pompe à chaleur de type air/eau



Opération n° BAR-TH-148 Chauffe-eau thermodynamiques



Opération n° BAR-TH-129 Pompe à chaleur de type air/air



Opération CEE n° BAR-TH-171

Pompe à chaleur de type air/eau



- Zone d'application : France métropolitaine et DOM
- Secteur d'application: Bâtiments résidentiels existants.
- Arrêté associé : 78ème
- **Conditions pour la délivrance de certificats**
 - Mise en place par un professionnel titulaire d'un signe de qualité*
 - L'efficacité énergétique saisonnière (EtaS) de la PAC (hors dispositif de régulation) est supérieure ou égale à :
 - 126 % pour les PAC basse température.
 - 111 % pour les PAC moyenne et haute température,
 - Pour les PAC avec un ballon déporté pour l'ECS, le ballon doit être de même marque que la PAC
 - La PAC est équipée d'un régulateur relevant de l'une des classes IV, V, VI, VII ou VIII
 - Le professionnel rédige une note de dimensionnement de la PAC à T = Tbase



Fiche BAR-TH-171

• Montant de certificats en kWh cumac :

Pour un appartement

Efficacité énergétique saisonnière (EtaS)	Montant kWhc
111% ≤ EtaS < 140%	48 700
EtaS ≤ 140%	58 900

X

Facteur correctif selon la surface chauffée	Surface chauffée S en m ² par la PAC installée
0,5	S < 35
0,7	35 ≤ S < 60
1	60 ≤ S

X

Facteur correctif selon la zone géographique	Zone géographique
1,2	H1
1	H2
0,7	H3

Pour une maison individuelle

Efficacité énergétique saisonnière (EtaS)	Montant kWhc
111% ≤ EtaS < 140%	90 900
EtaS ≤ 140%	109 200

X

Facteur correctif selon la surface chauffée	Surface chauffée S en m ² par la PAC installée
0,5	S < 70
0,7	70 ≤ S < 90
1	90 ≤ S

X

Facteur correctif selon la zone géographique	Zone géographique
1,2	H1
1	H2
0,7	H3

Note importante

- La présente opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches BAR-TH-101 « Chauffe-eau solaire individuel (France métropolitaine) », BAR-TH-124 « Chauffe-eau solaire individuel (Outre-mer) », BAR-TH-143 « Système solaire combiné (France métropolitaine) », BAR-TH-148 « Chauffe-eau thermodynamique à accumulation » et BAR-TH-168 « Dispositif solaire thermique (France métropolitaine) ».
- La présente fiche s'applique aux opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2030.

Opération CEE n° BAR-TH-129

Pompe à chaleur de type air/air



- Zone d'application : France métropolitaine et DOM
- Secteur d'application: Bâtiments résidentiels existants.
- Arrêté associé : 27ème
- **Conditions pour la délivrance de certificats**
 - Mise en place par un professionnel titulaire d'un signe de qualité*
 - La puissance nominale de la PAC air/air est inférieure ou égale à 12 kW
 - Le coefficient de performance saisonnier de la PAC air/air (SCOP) est supérieur ou égal à 3,9.



Fiche BAR-TH-129

• **Montant de certificats en kWh cumac :**

Pour un appartement

SCOP	Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac
3,9 ≤ SCOP	H1	21 300
	H2	17 400
	H3	11 600

X

Facteur correctif	Surface chauffée S en m²
0,5	S < 35
0,7	35 ≤ S < 60
1	60 ≤ S < 70
1,2	70 ≤ S < 90
1,5	90 ≤ S < 110
1,9	110 ≤ S < 130
2,5	> 130

La surface S prise en compte dans le calcul est la surface exclusivement chauffée par la pompe à chaleur

Pour une maison individuelle

SCOP	Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac
3,9 ≤ SCOP < 4,3	H1	77 900
	H2	63 700
	H3	42 500
4,3 ≤ SCOP	H1	80 200
	H2	65 600
	H3	43 700

X

Facteur correctif	Surface chauffée S en m²
0,3	S < 35
0,5	35 ≤ S < 60
0,6	60 ≤ S < 70
0,7	70 ≤ S < 90
1	90 ≤ S < 110
1,1	110 ≤ S < 130
1,6	> 130

La surface S prise en compte dans le calcul est la surface exclusivement chauffée par la pompe à chaleur

Opération CEE n° BAR-TH-148

Chauffe-eau thermodynamique à accumulation



- Zone d'application : France métropolitaine et DOM
- Secteur d'application: Bâtiments résidentiels existants.
- Arrêté associé : 78ème
- **Conditions pour la délivrance de certificats**
 - Mise en place par un professionnel titulaire d'un signe de qualité*
 - L'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau (Eta Wh) du chauffe-eau correspond à un profil de soutirage déclaré M, L ou XL et est supérieure ou égale à :



Fiche BAR-TH-148

Profil de soutirage	M	L	XL
Efficacité énergétique	95 %	100 %	110 %

• Montant de certificats en kWh cumac :

Type de logement	Montant unitaire en kWh cumac
Maison individuelle	14 700
Appartement	11 800

Note importante

- La présente opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant des fiches BAR-TH-171 « Pompe à chaleur de type air/eau » et BAR-TH-172 « Pompe à chaleur de type eau/eau ou eau glycolée/eau ».
- La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1er janvier 2031.

Performances saisonnières des pompes à chaleur Aquarea dans le cadre de la fiche CEE BAR-TH-171



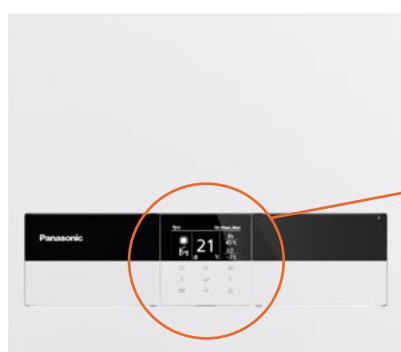
Valeur des Etas

PAC assurant uniquement le chauffage

- pour les émetteurs de type : plancher chauffant, plafond chauffant et mur chauffant et les émetteurs localisés du type ventilo-convecteurs à eau, la pompe à chaleur installée est d'application basse température et **l'Etas à 35°C est à considérer** ;
- pour tous les autres types d'émetteurs, y compris les solutions mixtes (ex. : radiateurs et plancher chauffant) ainsi que les radiateurs dits « basse température » à régime d'eau 45°C, la PAC installée est d'application moyenne ou haute température et **l'Etas à 55°C est à considérer**.

PAC assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire

La PAC installée est d'application moyenne ou haute température et **l'Etas à 55°C est à considérer**.



ATTENTION

La télécommande intégrée à l'unité intérieure de la PAC n'est pas considérée comme un thermostat d'ambiance si elle n'est pas installée dans la pièce principale de la maison.

Pour être éligible, elle doit être déportée dans la pièce principale. A défaut il est obligatoire d'installer une nouvelle télécommande dans la pièce principale (CZ-RTWXXX).

GAMME	Pompe à chaleur air/eau							
	Moyenne température			Haute température				
	Aquarea Haute Performance Série J	Aquarea Haute Performance Série K	Aquarea T-CAP Série K	Aquarea T-CAP Série J	Aquarea Haute Performance Série L	Aquarea Haute Performance Série M	Aquarea T-CAP Série M	Big Aquarea T-CAP Série M
RÉFRIGÉRANT	R32	R32	R32	R32	R290	R290	R290	R290
TYPE	Monobloc	Split	Split	Monobloc	Hydrosplit	Modulaire*	Modulaire*	Monobloc
TEMPÉRATURE MAXIMALE	60°C	60°C	60°C	65°C	75°C	75°C	75°C	75°C

*L'unité extérieure peut fonctionner seule avec une simple télécommande ; avec un module de contrôle ou avec les unités intérieures types Bi-bloc ou All in One.

Pompe à chaleur Air/Eau Aquarea - Moyenne Température



Gamme	Modèle	Référence du modèle	Etas à 35°C*	Etas à 55°C*	Numéro d'enregistrement du modèle sur EPREL	Fiche produit du modèle sur EPREL
		Cliquez sur la référence du modèle pour accéder au certificat Keymark				Cliquez sur la référence du modèle pour accéder à la fiche produit sur EPREL
Aquarea Haute Performance monobloc Série J avec ECS déportée Monophasé R32	5 kW	WH-MDC05J3E5	202	142	345913	WH-MDC05J3E5
	5 kW	WH-MDC05J3E5-1	202	142	2531227	WH-MDC05J3E5-1
	7 kW	WH-MDC07J3E5	193	141	345914	WH-MDC07J3E5
	7 kW	WH-MDC07J3E5-1	193	141	2531228	WH-MDC07J3E5-1
	9 kW	WH-MDC09J3E5	193	144	345915	WH-MDC09J3E5
	9 kW	WH-MDC09J3E5-1	193	144	2531229	WH-MDC09J3E5-1
Aquarea T-CAP monobloc Série J avec ECS déportée Monophasé R32	9 kW	WH-MXC09J3E5	195	140	1819595	WH-MXC09J3E5
	9 kW	WH-MXC09J3E5-1	195	140	2058378	WH-MXC09J3E5-1
	9 kW	WH-MXC09J3E8	195	140	1784988	WH-MXC09J3E8
	9 kW	WH-MXC09J3E8-1	195	140	2058379	WH-MXC09J3E8-1
	12 kW	WH-MXC12J6E5	195	140	1819596	WH-MXC12J6E5
	12 kW	WH-MXC12J6E5-1	195	140	2058380	WH-MXC12J6E5-1
	12 kW	WH-MXC12J9E8	195	140	1784989	WH-MXC12J9E8
	12 kW	WH-MXC12J9E8-1	195	140	2058381	WH-MXC12J9E8-1
	16 kW	WH-MXC16J9E8	176	129	1784990	WH-MXC16J9E8
	16 kW	WH-MXC16J9E8-1	176	129	2094195	WH-MXC16J9E8-1
Aquarea Haute Performance All in One 185 L Série K 1 Zone Monophasé R32	3 kW	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ03KE5	200	136	1575983	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ03KE5
	3 kW	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ03KE5	193	129	2531174	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ03KE5
	5 kW	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ05KE5	202	142	1576001	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ05KE5
	5 kW	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ05KE5	181	142	2531175	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ05KE5
	7 kW	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ07KE5	193	142	1576002	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ07KE5
	7 kW	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ07KE5	183	142	2531176	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ07KE5
	9 kW	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ09KE5	175	140	1576003	WH-ADC0309K3E5 / WH-UDZ09KE5
	9 kW	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ09KE5	175	140	2531177	WH-ADC0309K0E5A / WH-UDZ09KE5
	12 kW	WH-ADC0912K6E5 / WH-UDZ12KE5	180	140	2121902	WH-ADC0912K6E5 / WH-UDZ12KE5
	16 kW	WH-ADC16K6E5 / WH-UDZ16KE5	176	133	2531184	WH-ADC16K6E5 / WH-UDZ16KE5
Aquarea Haute Performance All in One 185 L Série K 2 Zones - Monophasé R32	3 kW	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ03KE5	200	136	1576009	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ03KE5
	5 kW	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ05KE5	202	142	1576010	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ05KE5
	7 kW	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ07KE5	193	142	1576011	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ07KE5
	9 kW	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ09KE5	175	140	1576012	WH-ADC0309K3E5B / WH-UDZ09KE5
Aquarea Haute Performance All in One 185 L série K 1 Zone - Triphasé R32	9 kW	WH-ADC0912K9E8 / WH-UDZ09KE8	195	140	2121905	WH-ADC0912K9E8 / WH-UDZ09KE8
	12 kW	WH-ADC0912K9E8 / WH-UDZ12KE8	180	140	2121906	WH-ADC0912K9E8 / WH-UDZ12KE8
	16 kW	WH-ADC16K9E8 / WH-UDZ16KE8	176	133	2121911	WH-ADC16K9E8 / WH-UDZ16KE8
Aquarea Haute Performance All in One 260 L série K. 1 Zone - Monophasé R32	12 kW	WH-ADC0912K6E53 / WH-UDZ12KE5	180	140	2291647	WH-ADC0912K6E53 / WH-UDZ12KE5
	16 kW	WH-ADC16K6E53 / WH-UDZ16KE5	176	133	2531185	WH-ADC16K6E53 / WH-UDZ16KE5
Aquarea Haute Performance All in One 260 L série K. 1 Zone - Triphasé R32	9 kW	WH-ADC0912K9E83 / WH-UDZ09KE8	195	140	2291781	WH-ADC0912K9E83 / WH-UDZ09KE8
	12 kW	WH-ADC0912K9E83 / WH-UDZ12KE8	180	140	2291782	WH-ADC0912K9E83 / WH-UDZ12KE8
	16 kW	WH-ADC16K9E83 / WH-UDZ16KE8	176	133	2291800	WH-ADC16K9E83 / WH-UDZ16KE8
Aquarea Haute Performance Bi-bloc Série K Monophasé R32	3 kW	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ03KE5	200	136	1791517	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ03KE5
	5 kW	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ05KE5	202	142	1791518	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ05KE5
	7 kW	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ07KE5	193	142	1791519	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ07KE5
	7 kW	WH-SDC0309K6E5 / WH-UDZ07KE5	193	142	1791523	WH-SDC0309K6E5 / WH-UDZ07KE5
	9 kW	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ09KE5	175	140	1791520	WH-SDC0309K3E5 / WH-UDZ09KE5
	12 kW	WH-SDC12K6E5 / WH-UDZ12KE5	180	140	2058390	WH-SDC12K6E5 / WH-UDZ12KE5
	16 kW	SDC16K6E5 / WH-UDZ16KE5	176	133	2531236	SDC16K6E5 / WH-UDZ16KE5

* Valeurs certifiées Keymark

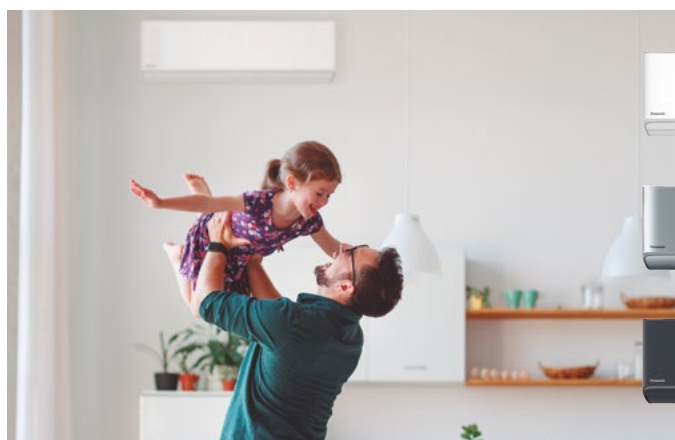
Aquarea Haute Performance Bi-bloc Série K Triphasé R32	9 kW	WH-SDC09K3E8 / WH-UDZ09KE8	195	140	2058388	WH-SDC09K3E8 / WH-UDZ09KE8
	12 kW	WH-SDC12K9E8 / WH-UDZ12KE8	180	140	2058391	WH-SDC12K9E8 / WH-UDZ12KE8
	16 kW	WH-SDC16K9E8 / WH-UDZ16KE8	176	133	2058392	WH-SDC16K9E8 / WH-UDZ16KE8
Aquarea T-CAP All in One 185 L Série K Monophasé / Triphasé R32	9 kW	WH-ADC0912K6E5 / WH-UXZ09KE5	195	140	1576047	WH-ADC0912K6E5 / WH-UXZ09KE5
	12 kW	WH-ADC0912K6E5 / WH-UXZ12KE5	195	140	1576048	WH-ADC0912K6E5 / WH-UXZ12KE5
	9 kW	WH-ADC0912K9E8 / WH-UXZ09KE8	195	140	2121907	WH-ADC0912K9E8 / WH-UXZ09KE8
	12 kW	WH-ADC0912K9E8 / WH-UXZ12KE8	180	141	2403995	WH-ADC0912K9E8 / WH-UXZ12KE8
Aquarea T-CAP All in One 260 L Série K Monophasé / Triphasé R32	9 kW	WH-ADC0912K6E53 / WH-UXZ09KE5	195	140	2291648	WH-ADC0912K6E53 / WH-UXZ09KE5
	12 kW	WH-ADC0912K6E53 / WH-UXZ12KE5	195	140	2291649	WH-ADC0912K6E53 / WH-UXZ12KE5
	9 kW	WH-ADC0912K9E83 / WH-UXZ09KE8	195	140	2291783	WH-ADC0912K9E83 / WH-UXZ09KE8
	12 kW	WH-ADC0912K9E83 / WH-UXZ12KE8	180	141	2291784	WH-ADC0912K9E83 / WH-UXZ12KE8
	16 kW	WH-ADC16K9E83 / WH-UXZ16KE8	176	129	2291801	WH-ADC16K9E83 / WH-UXZ16KE8
Aquarea T-CAP Bi-bloc Série K Monophasé / Triphasé R32	9 kW	WH-SXC09K3E5 / WH-UXZ09KE5	195	140	2058393	WH-SXC09K3E5 / WH-UXZ09KE5
	12 kW	WH-SXC12K6E5 / WH-UXZ12KE5	195	140	2058397	WH-SXC12K6E5 / WH-UXZ12KE5
	9 kW	WH-SXC09K3E8 / WH-UXZ09KE8	195	140	2058394	WH-SXC09K3E8 / WH-UXZ09KE8
	12 kW	WH-SXC09K9E8 / WH-UXZ09KE8	195	140	2058396	WH-SXC09K9E8 / WH-UXZ09KE8
	12 kW	WH-SXC12K9E8 / WH-UXZ12KE8	180	141	2058398	WH-SXC12K9E8 / WH-UXZ12KE8
	16 kW	WH-SXC16K9E8 / WH-UXZ16KE8	176	129	2094196	WH-SXC16K9E8 / WH-UXZ16KE8

Pompe à chaleur Air/Eau Aquarea - Haute Temperature

Aquarea Haute Performance All in One 120 L Série L Monophasé R290	5 kW	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG05LE5	200	142	2291641	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG05LE5
	7 kW	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG07LE5	195	142	2291642	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG07LE5
	9 kW	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG09LE5	190	144	2291643	WH-ADC0509L3E51 / WH-WDG09LE5
Aquarea Haute Performance All in One 185 L Série L 1 Zone - Monophasé R290	5 kW	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG05LE5	200	142	1833989	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG05LE5
	7 kW	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG07LE5	195	142	1833990	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG07LE5
	9 kW	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG09LE5	190	144	1833991	WH-ADC0509L3E5 / WH-WDG09LE5
Aquarea Haute Performance All in One 185 L Série L 2 Zones - Monophasé R290	5 kW	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG05LE5	200	142	1833995	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG05LE5
	7 kW	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG07LE5	195	142	1833996	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG07LE5
	9 kW	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG09LE5	190	144	1833997	WH-ADC0509L3E5B / WH-WDG09LE5
Aquarea Haute Performance Bi-bloc Série L Hydrosplit - Monophasé R290	5 kW	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG05LE5	200	142	1791525	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG05LE5
	7 kW	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG07LE5	195	142	1791526	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG07LE5
	9 kW	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG09LE5	190	144	1791527	WH-SDC0509L3E5 / WH-WDG09LE5
Aquarea Haute Performance Série M Application monobloc Monophasé / Triphasé R290	12 kW	WH-WDG12ME5	183	140	2531237	WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-WDG16ME5	180	140	2531238	WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-WDG12ME8	183	140		
	16 kW	WH-WDG16ME8	180	140		
	12 kW	WH-CME8 / WH-WDG12ME5	183	140	2564874	WH-CME8 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-CME8 / WH-WDG16ME5	180	140	2564875	WH-CME8 / WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-CME8 / WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-CME8 / WH-WDG12ME8	183	140		
Aquarea Haute Performance All in One 120 L Série M Monophasé / Triphasé R290	12 kW	WH-ADC0916M3E51 / WH-WDG12ME5	183	140	2574831	WH-ADC0916M3E51 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-ADC0916M3E51 / WH-WDG16ME5	180	140	2574832	WH-ADC0916M3E51 / WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WDG12ME8	183	140		
	16 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WDG16ME8	180	140		

Aquarea Haute Performance All in One 185 L Série M Monophasé / Triphasé R290	12 kW	WH-ADC0916M3E52 / WH-WDG12ME5	183	140	2574833	WH-ADC0916M3E52 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-ADC0916M3E52 / WH-WDG16ME5	180	140	2574834	WH-ADC0916M3E52 / WH-WDG16ME5
	12 kW	WH-ADC0916M6E52 / WH-WDG12ME5	183	140	2574846	WH-ADC0916M6E52 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-ADC0916M6E52 / WH-WDG16ME5	180	140	2574847	WH-ADC0916M6E52 / WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WDG12ME8	183	140		
	16 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WDG16ME8	180	140		
Aquarea Haute Performance All in One 260 L Série M Monophasé / Triphasé R290	12 kW	WH-ADC0916M3E53 / WH-WDG12ME5	183	140	2574835	WH-ADC0916M3E53 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-ADC0916M3E53 / WH-WDG16ME5	180	140	2574836	WH-ADC0916M3E53 / WH-WDG16ME5
	12 kW	WH-ADC0916M6E53 / WH-WDG12ME5	183	140	2574848	WH-ADC0916M6E53 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-ADC0916M6E53 / WH-WDG16ME5	180	140	2574849	WH-ADC0916M6E53 / WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WDG12ME8	183	140		
	16 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WDG16ME8	180	140		
Aquarea Haute Performance Bi-bloc Hydrosplit Série M Monophasé / Triphasé R290	12 kW	WH-SDC0916M3E5 / WH-WDG12ME5	183	140	2564878	WH-SDC0916M3E5 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-SDC0916M3E5 / WH-WDG16ME5	180	140	2564879	WH-SDC0916M3E5 / WH-WDG16ME5
	12 kW	WH-SDC0916M6E5 / WH-WDG12ME5	183	140	2564880	WH-SDC0916M6E5 / WH-WDG12ME5
	16 kW	WH-SDC0916M6E5 / WH-WDG16ME5	180	140	2564881	WH-SDC0916M6E5 / WH-WDG16ME5
	9 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WDG09ME8	191	140		
	12 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WDG12ME8	183	140		
	16 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WDG16ME8	180	140		
Aquarea T-CAP Série M - Application monobloc Monophasé / Triphasé R290	9 kW	WH-WXG09ME5	197	140	2291593	WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-WXG12ME5	186	143	2291595	WH-WXG12ME5
	9 kW	WH-CME5 / WH-WXG09ME5	197	140	2291591	WH-CME5 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-CME5 / WH-WXG12ME5	186	143	2291592	WH-CME5 / WH-WXG12ME5
	9 kW	WH-WXG09ME8	197	140	2106126	WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-WXG12ME8	186	143	2106127	WH-WXG12ME8
	16 kW	WH-WXG16ME8	187	145	2106128	WH-WXG16ME8
	9 kW	WH-CME8 / WH-WXG09ME8	197	140	2251804	WH-CME8 / WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-CME8 / WH-WXG12ME8	186	143	2251805	WH-CME8 / WH-WXG12ME8
Aquarea T-CAP All in One 120 L Série M Monophasé / Triphasé R290	9 kW	WH-ADC0916M3E51 / WH-WXG09ME5	197	140		
	12 kW	WH-ADC0916M3E51 / WH-WXG12ME5	186	143		
	9 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG09ME8	197	140	2531178	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG12ME8	186	143	2531179	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG12ME8
	16 kW	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG16ME8	187	145	2531192	WH-ADC0316M9E81 / WH-WXG16ME8
	9 kW	WH-ADC0916M3E52 / WH-WXG09ME5	197	140	2291789	WH-ADC0916M3E52 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-ADC0916M3E52 / WH-WXG12ME5	186	143	2291804	WH-ADC0916M3E52 / WH-WXG12ME5
Aquarea T-CAP All in One 185 L Série M Monophasé / Triphasé R290	9 kW	WH-ADC0916M6E52 / WH-WXG09ME5	197	140	2291815	WH-ADC0916M6E52 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-ADC0916M6E52 / WH-WXG12ME5	186	143	2291816	WH-ADC0916M6E52 / WH-WXG12ME5
	9 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG09ME8	197	140	2106139	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG12ME8	186	143	2106140	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG12ME8
	16 kW	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG16ME8	187	145	2106141	WH-ADC0316M9E82 / WH-WXG16ME8
	9 kW	WH-ADC0916M3E53 / WH-WXG09ME5	197	140	2291805	WH-ADC0916M3E53 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-ADC0916M3E53 / WH-WXG12ME5	186	143	2291806	WH-ADC0916M3E53 / WH-WXG12ME5
Aquarea T-CAP All in One 260 L Série M Monophasé / Triphasé R290	9 kW	WH-ADC0916M6E53 / WH-WXG09ME5	197	140	2291817	WH-ADC0916M6E53 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-ADC0916M6E53 / WH-WXG12ME5	186	143	2291818	WH-ADC0916M6E53 / WH-WXG12ME5
	9 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG09ME8	197	140	2254478	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG12ME8	186	143	2254479	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG12ME8
	16 kW	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG16ME8	187	145	2254480	WH-ADC0316M9E83 / WH-WXG16ME8
	9 kW	WH-SDC0916M3E5 / WH-WXG09ME5	197	140	2531232	WH-SDC0916M3E5 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-SDC0916M3E5 / WH-WXG12ME5	186	143	2531233	WH-SDC0916M3E5 / WH-WXG12ME5
Aquarea T-CAP Bi-bloc Hydrosplit Série M Monophasé / Triphasé R290	9 kW	WH-SDC0916M6E5 / WH-WXG09ME5	197	140	2531234	WH-SDC0916M6E5 / WH-WXG09ME5
	12 kW	WH-SDC0916M6E5 / WH-WXG12ME5	186	143	2531235	WH-SDC0916M6E5 / WH-WXG12ME5
	9 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG09ME8	197	140	2251807	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG09ME8
	12 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG12ME8	186	143	2251808	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG12ME8
	16 kW	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG16ME8	187	145	2251809	WH-SDC0316M9E8 / WH-WXG16ME8
	20 kW	WH-WXG20ME8	171	141	2212319	WH-WXG20ME8
	25 kW	WH-WXG25ME8	167	140	2212320	WH-WXG25ME8
Big Aquarea T-CAP Série M Monobloc - Triphasé R290	30 kW	WH-WXG30ME8	155	140	2212321	WH-WXG30ME8
	20 kW	WH-CME8L / WH-WXG20ME8	171	141	2212316	WH-CME8L / WH-WXG20ME8
	25 kW	WH-CME8L / WH-WXG25ME8	167	140	2212317	WH-CME8L / WH-WXG25ME8
	30 kW	WH-CME8L / WH-WXG30ME8	155	140	2212318	WH-CME8L / WH-WXG30ME8

Performances saisonnières des pompes à chaleur air/air puissance nominale ≤ 12 kW de la gamme Confort dans le cadre de la fiche CEE BAR-TH-129



Pompe à Chaleur Air/Air - Gamme Confort – Monosplit ≤ 12 kW

Type d'unité intérieure	Gamme	Modèle	Référence	SCOP	
Unité murale	Etherea	2,0 kW	CS-XZ20CKEW-H / CU-Z20CKE	4,8	
		2,0 kW	CS-XZ20CKEW / CU-Z20CKE	4,8	
		2,0 kW	CS-Z20CKEW / CU-Z20CKE	4,8	
		2,5 kW	CS-XZ25CKEW-H / CU-Z25CKE	5,2	
		2,5 kW	CS-XZ25CKEW / CU-Z25CKE	5,2	
		2,5 kW	CS-Z25CKEW / CU-Z25CKE	5,2	
		3,5 kW	CS-XZ35CKEW-H / CU-Z35CKE	5,2	
		3,5 kW	CS-XZ35CKEW / CU-Z35CKE	5,2	
		3,5 kW	CS-Z35CKEW / CU-Z35CKE	5,2	
		4,2 kW	CS-Z42CKEW-H / CU-Z42CKE	4,3	
		4,2 kW	CS-Z42CKEW / CU-Z42CKE	4,3	
		5,0 kW	CS-XZ50CKEW / CU-Z50CKE	4,8	
	5,0 kW	CS-Z50CKEW / CU-Z50CKE	4,8		
	TZ ultra-compacte	TZ ultra-compacte	2,0 kW	CS-TZ20CKEW / CU-TZ20CKE	4,6
			2,5 kW	CS-TZ25CKEW / CU-TZ25CKE	4,6
			3,5 kW	CS-TZ35CKEW / CU-TZ35CKE	4,6
			4,2 kW	CS-TZ42CKEW / CU-TZ42CKE	4,1
			5,0 kW	CS-TZ50CKEW / CU-TZ50CKE	4,5
7,1 kW			CS-TZ71CKEW / CU-TZ71CKE	4,1	
BZ ultra-compacte			BZ ultra-compacte	2,5 kW	CS-BZ25CKE / CU-BZ25CKE
	3,5 kW	CS-BZ35CKE / CU-BZ35CKE		4,2	
	5,0 kW	CS-BZ50CKE / CU-BZ50CKE		4,2	
	6,0 kW	CS-BZ60CKE / CU-BZ60CKE		4,1	
Console	Console CFEA	2,5 kW	CS-Z25CFEAW / CU-Z25CBEA	4,6	
		3,5 kW	CS-Z35CFEAW / CU-Z35CBEA	4,6	
		5,0 kW	CS-Z50CFEAW / CU-Z50CBEA	4,3	
Gainable	Gainable basse pression statique CD3EA	2,5 kW	CS-Z25CD3EAW / CU-Z25CBEA	4,2	
		3,5 kW	CS-Z35CD3EAW / CU-Z35CBEA	4,1	
		5,0 kW	CS-Z50CD3EAW / CU-Z50CBEA	4,1	
		6,0 kW	CS-Z60CD3EAW / CU-Z60CBEA	4,1	

Pompe à Chaleur Air/Air - Gamme Confort – Multisplit ≤ 12 kW



Système	Unités intérieures compatibles	Modèle	Nombre de sortie	Référence du groupe extérieur	SCOP
Multi Z Deluxe	Unité murale Etherea, Unité murale TZ ultra-compacte, Console, Gainable, Cassette	4,2 kW	2	CU-2Z35CBE	4,8
		4,6 kW		CU-2Z41CBE	4,8
		5,6 kW		CU-2Z50CBE	4,6
		6,8 kW	3	CU-3Z52CBE	4,7
		8,5 kW		CU-3Z68CBE	4,6
		8,5 kW	4	CU-4Z68CBE	4,6
		9,4 kW		CU-4Z80CBE	4,7
10,4 kW	5	CU-5Z90CBE	4,68		
Multisplit Power Heat	Unité murale Etherea	6,4 kW	2	CU-2Z50ABEC	4,4
		8,6 kW	3	CU-3Z75ABEC	4,6
Multi TZ	Unité murale TZ ultra-compacte	4,4 kW	2	CU-2TZ41TBE	4,3
		5,7 kW		CU-2TZ50TBE	4,2
		6,8 kW	3	CU-3TZ52TBE	4,2

Tableaux des combinaisons

1- Système Multi Z Deluxe

Pièces	Groupe extérieur	Unité murale Etherea					Unité murale TZ ultra -compacte					Console				Cassettes 4 voies 60x60					Gainable basse pression statique							
		16	20	25	35	42	50	16	20	25	35	42	50	71	20	25	35	50	20	25	35	50	60	20	25	35	50	60
2	CU-2Z35CBE	●	●	●	●			●	●	●	●				●	●	●		● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾			●	●	●		
	CU-2Z41CBE	●	●	●	●			●	●	●	●				●	●	●		● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾			●	●	●		
	CU-2Z50CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾		●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾		●	●	●	● ¹⁾	
3	CU-3Z52CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾						● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾		●	●	●	● ¹⁾	
	CU-3Z68CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾						● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ²⁾	●	●	●	● ¹⁾	●
4	CU-4Z68CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾						● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ²⁾	●	●	●	● ¹⁾	●
	CU-4Z80CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	● ³⁾					● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ²⁾	●	●	●	● ¹⁾	●
5	CU-5Z90CBE	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	●	●	●	●	● ¹⁾	● ¹⁾	● ³⁾					● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ¹⁾	● ²⁾	●	●	●	● ¹⁾	●

1) Réducteur de tuyau CZ-MA1PA requis. 2° Prise de tube de liquide et de gaz requise : vérifiez les diamètres dans le manuel d'installation. 3) Réducteur de tuyau CZ-MA3PA requis.

2- Système Multisplit Power Heat

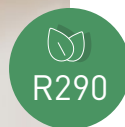
Pièces	Groupe extérieur	Unité murale Etherea			
		20	25	35	50
2	CU-2Z50ABEC	●	●	●	●
3	CU-3Z75ABEC	●	●	●	●



3- Système Multi TZ

Pièces	Groupe extérieur	Unité murale TZ ultra -compacte					
		16	20	25	35	42	50
2	CU-2TZ41TBE	●	●	●	●		
	CU-2TZ50TBE	●	●	●	●	●	●
3	CU-3TZ52TBE	●	●	●	●	●	●

Quantité minimum de connexions : deux unités intérieures.

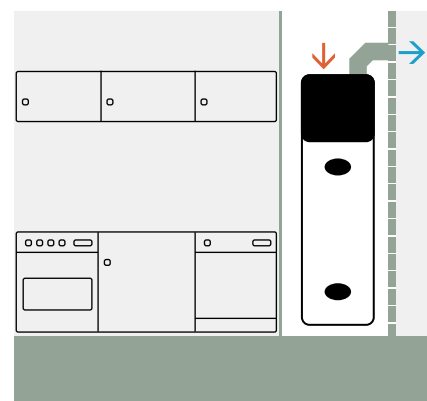
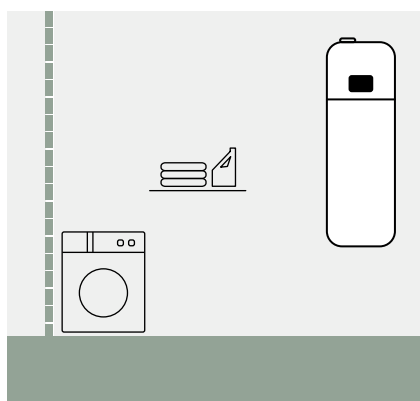
Performances saisonnières des chauffe-eau thermodynamiques autonomes dans le cadre de la fiche CEE BAR-TH-148



Type	Capacité du ballon	Référence	Profil de soutirage	Efficacité énergétique nwh	COP ECS	Lien vers les certificats Keymark
Unités au mur	100 L	P-DHW100AE5	M	126%	3	 
	142 L	P-DHW150AE5	L	122%	3	
Unités au sol	202 L	P-DHW200AE5	L	139%	3,4	
	194 L	P-DHW200CAE5	L	140%	3,4	
	260 L	P-DHW260AE5	XL	146%	3,5	
	251 L	P-DHW260CAE5	XL	145%	3,5	

Design gain de place

Gaines d'air latérales pour faciliter l'installation dans les pièces à faible hauteur de plafond (jusqu'à 2 mètres).



Liens utiles : aides gouvernementales et dispositifs complémentaires

MaPrimeRénov'	MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur*	Mon Accompagnateur Rénov'	Éco-Prêt à Taux Zéro
			
Prime Coup de Pouce			TVA Taux réduit
Chauffage	Rénovation de bâtiment résidentiel collectif	Rénovation d'ampleur, maisons et appartements individuels	
			
Offre EDF «Mon chauffage durable»		Prime Engie	Prime Effy Quelle Énergie
			
Aides locales	Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	Aides de la Caisse de retraite	Compte Épargne CO2
			

* Obligation de recourir à Mon Accompagnateur Rénov', un interlocuteur de confiance vous accompagnant à partir de l'élaboration du projet jusqu'à la fin des travaux. Cet accompagnement obligatoire concerne les propriétaires sollicitant Ma prime Rénov' Parcours accompagné.



Trouver un installateur RGE

Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.



Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe "L'annuaire des artisans RGE et architectes" | France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>



Pour trouver le professionnel proche de votre domicile, une liste d'installateurs est disponible sur notre site au lien ci-dessous : Panasonic Heating and Cooling https://www.panasonicproclub.com/ifinder/FR_fr/home/



Se faire conseiller et accompagner sur son projet

Le gouvernement a mis en place le réseau France Rénov', un nouveau service public de conseils gratuit qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes et l'orienter dans son projet.

Plus d'informations sur :

france-renov.gouv.fr

Un conseiller France Rénov' est disponible au

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



Panasonic®

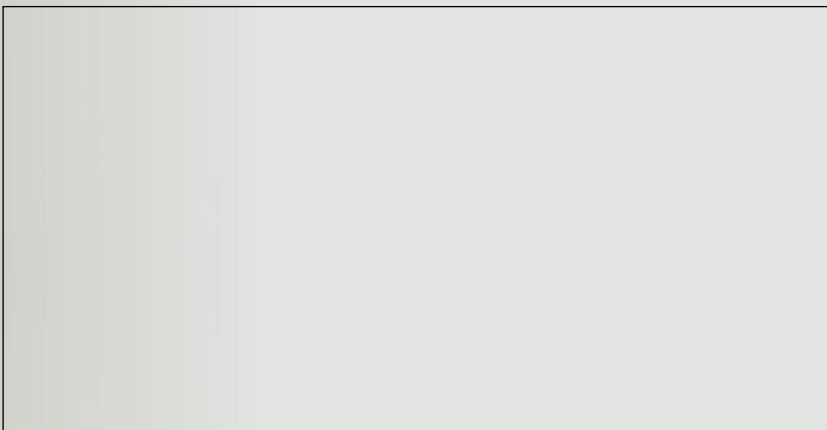
Découvrez comment Panasonic prend soin de vous en consultant le site www.aircon.panasonic.fr.



Panasonic France
Heating & Cooling Solutions
Arboretum, Bâtiment Cèdre
1 Place des Papeteries
92000 Nanterre



Veillez à ne pas utiliser un réfrigérant autre que le type spécifié pour procéder à des ajouts ou à un remplacement de réfrigérant. Le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de dommage ou d'altération de la sécurité liés à l'utilisation d'un autre réfrigérant.
Certaines unités extérieures présentées dans ce guide contiennent des gaz à effet de serre fluorés dont le potentiel de réchauffement global est supérieur à 150.



En raison de l'innovation constante apportée à nos produits, les données de ce guide sont valables sauf erreur typographique, et peuvent être sujettes à des modifications mineures par le fabricant sans avis préalable dans le but d'améliorer le produit. La reproduction totale ou partielle de ce guide est interdite sans l'autorisation expresse de Panasonic Marketing Europe GmbH.
Édition 03/2026.

FR-LFLTAIDESAZWRACMA0326